

Pacte Territorial de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes

Un accompagnement et des aides
sur l'ensemble du territoire

2026 - 2031

Urbanis

Communauté de communes
CÈZE-CÉVENNES
Ensemble pour être unique



Agence
nationale
de l'habitat

REPUBLIQUE
FRANÇAISE
Egalité
Territoires
Régions

Sommaire

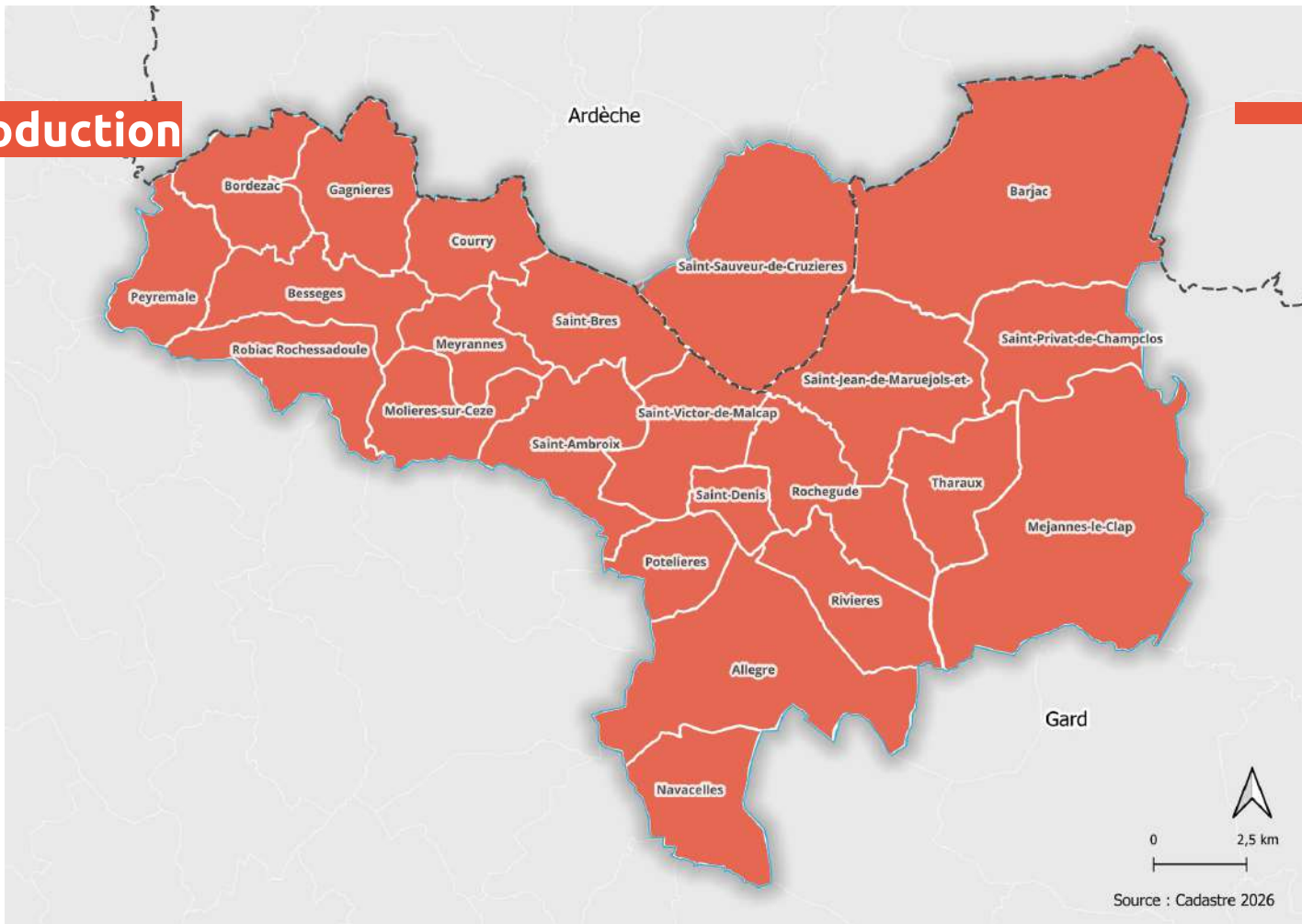
01 Pacte Territorial - Kesako

- les 3 volets du Pacte Territorial
- le volet 3 du Pacte : un accompagnement personnalisé

02 Les différents volets de l'opération

- la rénovation énergétique des logements - une priorité sur l'ensemble de la communauté de communes
- la rénovation globale des logements dégradés pour les propriétaires occupants
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie
- l'équipe d'Urbanis vous accompagne

Introduction





Pacte Territorial - Kézako

Un dispositif pour l'ensemble du territoire de la
Communauté de communes de Cèze Cévennes

1. les trois volets du Pacte Territorial
2. le volet 3 du Pacte : un accompagnement personnalisé

1. Les trois volets du Pacte Territorial

Volet 1 : Dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels

Animé par le CPIE

Pour sensibiliser, communiquer et mettre en place des animations à destination de tous les propriétaires, quelque soit leurs revenus

- réunions d'informations
- animations et ateliers
- tenue de stands

Pour sensibiliser l'ensemble des parties prenantes dans le domaine de l'habitat, notamment les professionnels du bâtiment :

- identification des acteurs locaux
- mise en place d'actions de communication ciblées
- développement de partenariat



1. Les trois volets du Pacte Territorial

Volet 2 : Information, conseil et orientation des ménages

Animé par le **CPIE**

Pour un conseil personnalisé auprès des ménages ayant un projet de rénovation :

- qualification de la demande, réponse aux interrogations et orientation vers le bon interlocuteur
- Conseil personnalisé et approfondi sur le projet, notamment le plan technique, financier, juridique, social et la sensibilisation aux risques de fraude
- vérification de l'éligibilité du ménage aux aides du volet 3

Les ménages peuvent contacter le CPIE

- par téléphone au 04 66 52 78 42
- en permanence physique (sur RDV)
- par mail : ecfr-cezecevennes@cpiegard.fr



1. Les trois volets du Pacte Territorial

Volet 3 : Accompagnement des ménages

Animé par **Urbanis**, orientation des ménages par le CPIE ou par des partenaires

La Communauté de Communes de Cèze Cévennes propose, via son opérateur Urbanis, **un accompagnement à la définition d'un projet adapté et la recherche de subventions**

Cet accompagnement se traduit notamment par une visite à domicile qui permet de :

- réaliser un diagnostic autonomie technique et thermique pour identifier les problématiques du bâti
- conseiller sur les travaux à entreprendre améliorer la performance énergétique du logement
- présenter les aides mobilisables pour aider à financer les travaux





Les différents axes de l'opération

1. **la rénovation énergétique des logements**, une priorité sur l'ensemble de la communauté de communes
2. **la rénovation globale des logements dégradés** pour les propriétaires occupants
3. **l'adaptation des logements** à la perte d'autonomie

2. Les différents axes de l'opération

La rénovation énergétique d'ampleur

Dispositif **Ma Prime Rénov'**

- pour les **propriétaires occupants** ou **propriétaires bailleurs**
- **sous conditions de ressources** : Modestes et Très Modestes
- **pour les passoires thermiques** : étiquette énergétique E, F ou G
- à minima : saut de deux étiquettes énergétiques et isolation de deux parois





Les aides mobilisables pour les rénovations énergétiques d'ampleur

Des aides de l'ANAH selon les revenus des ménages

- de 60 à 80% de subventions sur le montant HT des travaux
- un plafond de travaux à 40 000 euros HT

Une subvention du Département

- prime de 500 euros

Chaque ménage fait l'objet d'un accompagnement personnalisé. En complément d'un **audit énergétique**, les ménages reçoivent également une **pré-étude de financement**, leur permettant d'appréhender le montant des aides et de leur reste à charge.

2. Les différents axes de l'opération

La rénovation globale des logements dégradés

Dispositif **Ma Prime Logement Décent**

Le Pacte Territorial de la Communauté de communes de Cèze Cévennes vise à traiter les problématiques d'habitat dégradé **pour les propriétaires occupants** uniquement :

- Remettre aux normes les logements obsolètes, indécents ou indignes occupés par leur propriétaire
- Permettre aux acquéreurs modestes et très modestes de rénover un bien pour y vivre
- propriétaires Modestes et Très Modestes



Un accompagnement et des aides pour réhabiliter mon logement



Les aides mobilisables pour les rénovations globales de logements dégradés

Des aides de l'ANAH

- de 60 à 90% du montant HT des travaux
- un plafond de travaux à 70 000 euros HT

Des aides complémentaires selon les situations

- prime de 500 euros du Département pour les projets avec un volet énergie
- Subvention de la Fondation pour le Logement des Défavorisés pour les ménages les plus fragiles

Chaque ménage fait l'objet d'un accompagnement personnalisé. En complément du **diagnostic technique** et de l'**audit énergétique**, les ménages reçoivent également une **pré-étude de financement**, leur permettant d'appréhender le montant des aides et de leur reste à charge.

2. Les différents axes de l'opération

L'adaptation des logements

Dispositif **Ma Prime Adapt'**

Pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées ou en perte d'autonomie **de 60 ans et plus**, et des **personnes en situations de handicap**

Cet accompagnement se traduit notamment par une visite à domicile qui permet de :

- réaliser un **“diagnostic autonomie”**, pour identifier les difficultés rencontrées par les occupants
- **conseiller sur les travaux à entreprendre** pour vivre au quotidien dans son logement de manière sécurisée
- **présenter les aides** mobilisables pour aider à financer les travaux





Les aides mobilisables pour l'adaptation des logements

Public éligible :

- les propriétaires occupants et les locataires du parc privé
- Modestes et Très Modestes

Des aides de l'ANAH

- de 50 à 70% du montant HT des travaux
- un plafond de travaux à 22 000 euros HT

Des aides complémentaires selon les situations

- MDPH
- CPAM

Chaque ménage fait l'objet d'un accompagnement personnalisé. En complément du **Diagnostic Autonomie**, les ménages reçoivent également une **pré-étude de financement**, leur permettant d'appréhender le montant des aides et de leur reste à charge.

Dispositif Ma Prime Adapt' - exemple de projets



Dispositif Ma Prime Adapt' - exemple de projets





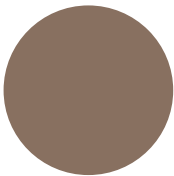
**Lionel
SIGAUD**
Directeur de Mission



**Maxime
VAN DER GOTEN**
Chef de projet



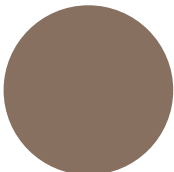
**Keyne
GENTIL**
Chargé de mission



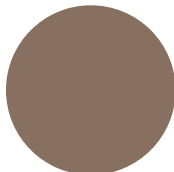
**Pierrette
GASPARD**
Chargée de mission



**Amélie
VIELLESZAZES**
Chargée de mission
sociale



**Maréa
Domenech-Coudray**
Chargée de mission



**Jean-Philippe
HENRI**
Ergothérapeute

Une équipe opérationnelle dédiée

Sous titre

Des profils variés pour répondre aux besoins du dispositif

- Architecte, travailleur.se social.e, urbaniste, ergothérapeute

Des permanences sur le territoire, le mercredi

- Barjac - 1er mercredi du mois
- Bessèges - 2ème mercredi du mois
- Molière sur Cèze - 3ème mercredi du mois
- Saint-Ambroix - 4ème mercredi du mois

Une permanence téléphonique hebdomadaire

- tous les mercredis, de 9h30 à 12h30 au 04 65 84 64 10

Points clés

Informations et vérification de l'éligibilité par le CPIE

- lors des permanences physiques, sur RDV
- lors des permanences téléphoniques

Si éligible, orientation vers Urbanis pour un accompagnement personnalisé

- visite à domicile
- diagnostic technique et plan de financement
- accompagnement pour le dépôt et jusqu'au solde du dossier de demande de subvention

Plafonds de ressources (au 1er janvier 2026)

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES
1	17 363 €	22 259 €
2	25 393 €	32 553 €
3	30 540 €	39 148 €
4	35 676 €	45 735 €
5	40 835 €	52 348 €
par personne supplémentaire	+ 5 151 €	+ 6 598 €

**MERCI DE
VOTRE
ATTENTION**

**Urbanis est présent partout
en France métropolitaine**



Urbanis Nîmes

188 allée de l'Amérique Latine
30900 Nîmes

www.urbanis.fr

